

A Montreuil le 3 janvier 2021.

## Un accord Comité de Groupe France au rabais ?

Depuis des années, la **FILPAC-CGT** DS Smith France défend sans retenue l'intérêt de l'ensemble des salarié.es du groupe. Pourtant, certains, dans des communications écrites aussi confuses que lorsqu'ils s'expriment oralement, tentent de faire croire le contraire.

Etant donné que c'est la possibilité d'une signature de la **FILPAC-CGT** DS Smith France qui est en cause, notre organisation va en expliquer les raisons.

A l'issue de la dernière réunion préparatoire de la branche, nos représentants ont fait le choix de se réunir afin d'échanger sur la situation des sites DS Smith en France mais aussi de faire le point sur la **négociation de l'accord du futur** Comité de Groupe DS Smith France. C'est donc durant ces échanges que la **FILPAC-CGT** DS Smith France a fait le choix de faire une proposition à 22 membres, car comme cela a été si joliment écrit dans certains sites, la **FILPAC-CGT** DS Smith France est « **ULTRA-MAJORITAIRE** », donc pourquoi notre organisation syndicale aurait-elle moins de membres que l'ensemble des autres organisations syndicales dans la mesure où elle fait quasiment 50% aux dernières élections dans le Groupe. Malgré cela, un de nos élu.es avait préalablement informé par mail les représentants des autres organisations syndicales de la position de la **FILPAC-CGT** DS Smith France. Quant à la décision finale de signer ou pas, elle a été prise à l'unanimité des membres présents le jour de ladite réunion, les membres ne pouvant être présents avaient exprimé leur avis par mail, c'est donc bel et bien une décision **DEMOCRATIQUE** ! d'ailleurs, côté démocratie, la **FILPAC-CGT** DS Smith France se passera bien volontiers des remarques de certains quant on connaît leurs agissements anti-démocratique et anti-**CGT** sur certains sites.

Quant à l'impact de ce potentiel futur accord sur les salarié.es, la **FILPAC-CGT** DS Smith France n'en voit pas, le Comité de Groupe est une instance d'information où certes il y a des échanges et des débats, mais ce n'est nullement une instance décisionnaire. Par ailleurs, les seules décisions qui peuvent être prises par l'instance, c'est le choix du secrétaire et la désignation de l'expert-comptable, rien d'autre. En fait, cette instance est plus là pour avoir une analyse détaillée de la situation du groupe, une information sur la stratégie commerciale et sur les investissements. Certes les membres peuvent émettre des remarques, mais uniquement des remarques, à aucun moment ils n'émettent d'avis comme peut le faire un **CSE** ou un **CSE Central**. **Il n'y a donc aucun impact, que ce soit sur les conditions de travail des salarié.es ou sur leurs rémunérations.**

Pour en finir, voici la répartition des sièges à 21 et à 22 membres, les salarié.es pourront se rendre compte de la stérilité de certains écrits.

Hypothèse	20	21	22	23
CFDT	4	4	4	4
CFTC	0	0	0	0
CFE-CGC	2	2	2	3
CGT	10	10	11	11
FO	4	5	5	5

***La FILPAC-CGT DS Smith France.***